FICHE DE DEMANDE DE RETRAIT DE DOSSIER - AMI 30 - ETUDE DE REFERENCE DES INDICATEURS



Avis à manifestation d'intérêt

Pays	:	République du Bénin
Projet	:	Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand-Nokoué (PMUD-GN)
Objet	:	Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de référence des indicateurs, des collectes périodiques de données et l'évaluation à mi-parcours du PMUD-GN
Référence PPM BM	:	BJ-SIRAT-571520-CS-CQS
Référence SIGMAP	:	PI_PMUD-GN_126980
Avis N°		30 /PRMP p.i./SIRAT/DP-AUA/CP-FYA/CSPPR/SPM/SP-PRMP du 18/11/2026

BON A LANCER
CCMP/SIRAT SA

1. La République du Bénin a sollicité un financement de la Banque mondiale et de la Banque Asiatique d'Investissements pour les Infrastructures (AIIB) pour la mise en œuvre du **Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand Nokoué (PMUD-GN)**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du **marché relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de référence des indicateurs, des collectes périodiques de données et l'évaluation à mi-parcours du PMUD-GN.**

2. Les services de consultant (« les Services ») suivants seront réalisés par le Cabinet qui sera recruté.

   Dans le cadre de la présente mission, le Cabinet recruté aura à intervenir en trois (03) phases :

   - Phase 1 : réalisation de l'étude de référence (baseline) et opérationnalisation du système de mesure des indicateurs du projet, visant à établir les valeurs initiales des indicateurs, préciser les méthodologies de collecte et mettre en place les outils de suivi-évaluation ;
   - Phase 2 : collectes périodiques et analyse de l'évolution des indicateurs, centrées sur la production régulière des données, le suivi des progrès réalisés au regard des cibles définies et l'alimentation du dispositif de pilotage du projet ;
   - Phase 3 : évaluation à mi-parcours du PMUD-GN destinée à apprécier la performance globale du projet ainsi que la satisfaction des parties prenantes, afin d'éclairer d'éventuels ajustements à sa mise en œuvre.

   Les **services du consultant démarreront en décembre 2026** pour une **durée de trente (30) mois calendaires**. Le consultant devra mobiliser les moyens en personnel qualifié et mettre en place une organisation appropriée pour des prestations de qualité.

   Les détails des Termes de Référence (TDRs) pour les prestations peuvent être obtenus via le lien électronique suivant : **https://bit.ly/4zwPuFc**

3. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), Structure de mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine Durable dans le Grand-Nokoué (PMUD-GN) invite dès à présent les firmes à faire part de leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères d'évaluation sont :

N°	Critères d'évaluation	Pondération
01	Être un cabinet spécialisé dans le domaine de la conception, les conseils, le suivi et l'évaluation des projets et programme, la collecte et l'analyse des données sociales et économique, la réalisation des études de référence, d'enquêtes auprès des bénéficiaires approuvé par le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, les Statuts ou tout autre document.	20 points
02	Avoir réalisé/participé au moins trois (03) missions en suivi-évaluation ou évaluation de projets/programmes de développement, au cours des dix (10) dernières années (2015 à 2025) ou de l'année en cours approuvées par les attestations de bonne fin d'exécution et copie des contrats. (**10 points par expérience pour un maximum de 30 points**).	30 points
03	Avoir exécuté au moins une (01) mission ayant combiné plusieurs des prestations suivantes : étude de référence, collecte de données de terrain, suivi d'indicateurs ou mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation pluriannuel au cours des dix (10) dernières années (2015 à 2025) ou de l'année en cours approuvées par les attestations de bonne fin d'exécution et copie des contrats.	10 points
04	Avoir réalisé/participé à au moins une (01) mission en enquêtes de satisfaction des usagers ou en comptages/enquêtes de terrain au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2025) ou de l'année en cours approuvées par les attestations de bonne fin d'exécution et copie des contrats.	10 points
05	Avoir réalisé/participé à au moins une (01) mission en évaluation des effets/impacts de projets, programmes de développement ou politiques publiques au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2025) ou de l'année en cours approuvées par les attestations de bonne fin d'exécution et copie des contrats.	15 points
06	Avoir exécuté au moins une (01) mission dans le domaine de la mobilité urbaine, des transports ou des infrastructures routières contexte ouest-africain, notamment en matière de collecte et d'analyse de données approuvées par les attestations de bonne fin d'exécution et copie des contrats.	05 points
07	Organisation technique et managériale du Cabinet : présentation du Cabinet (prospectus, descriptif portant sur les informations générales relatives au cabinet, la nature de ses activités, quelques grands projets réalisés, l'organigramme…).	10 points
TOTAL		100 points

NB : En cas d'égalité des points le cabinet ayant le plus grand nombre d'expériences en « mission d'évaluation des effets/impacts de projets, programmes de développement ou politiques publiques au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2025) ou de l'année en cours » sera retenu.

4. L'attention des Consultants invités pour la présente mission est portée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissements (FPI) de février 2025.

5. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6. Un **Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications du consultant** telle que décrite aux paragraphes 7.11, 7.12 et l'Annexe XII du Règlement de Passation des Marchés.

7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée et 14 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi, heures locales (GMT+1).

8. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit et déposées à l'adresse ci-dessous. Elles peuvent aussi être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 10/12/ 2026 à 10 heures précises (heure locale : GMT+1) et porter expressément la mention :

BON A LANCER
COMPTOIR SA

« Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de référence des indicateurs, des collectes périodiques de données et l'évaluation. »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), 4ème étage bureau B 57 de l'Immeuble SCI Trait d'Union, Von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage ;

Personne à contacter : Monsieur **Kouessi Michel YACOBI**, **Personne Responsable des Marchés Publics p.i.,** courriel : myacobi@sirat.bj avec copie à prmp@sirat.bj / frkpadonou@sirat.bj

NB : seules les attestations de bonne fin d'exécution des missions précédentes fournies par les cabinets seront prises en compte pour l'évaluation des manifestations d'intérêt et copies simples des contrats.

Cotonou, le 18/11/ 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics p.i. de la SIRAT SA,

PRMP

Kouessi Michel YACOBI